



Le 14 septembre 2021

Déclaration des opérations d'achats d'actions réalisées dans les conditions de l'article 5 §2 du règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché

Programme de rachat d'actions autorisé par l'AGM du 3 juin 2021 (17ème résolution)

Conformément à la réglementation applicable, la Compagnie de Saint-Gobain déclare avoir effectué les opérations d'achat d'actions suivantes dans les conditions de l'article 5 §2 du règlement n°596/2014, entre le 7 et le 10 septembre 2021

Emetteur: Compagnie de Saint-Gobain

Catégorie de titres: ACTIONS - code ISIN : FR0000125007

Jour de la transaction	Volume total journalier (en nombre d'actions)	Prix pondéré moyen journalier d'acquisition des actions	Montant (euros)	Marché (Code MIC)
07/09/2021	138 000	61,165	8 440 798	CEUX/TQEX/XPAR
08/09/2021	199 017	60,493	12 039 076	CEUX/TQEX/XPAR
09/09/2021	233 391	60,756	14 179 787	CEUX/TQEX/XPAR
10/09/2021	100 139	61,412	6 149 766	CEUX/TQEX/XPAR
Total sur la période	670 547	60,860	40 809 426	

Le détail de ces transactions peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.saint-gobain.com/fr/finance/information-reglementee/rachats-actions>